Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260122-D2026_01_08-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 01 – 08**
Décision du 22 janvier 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le 22 janvier à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	16 janvier 2026
Nombre de membres	En exercice : 32 Quorum : 17 Présents : 22 Votants : 29 (dont 7 pouvoirs).
Présents	**Châteaugiron :** Jean-Claude BELINE, Olivier BODIN, Anne-Marie ECHELARD, Denis GATEL, Françoise GATEL, Chantal LOUIS, Christian NIEL, Yves RENAULT. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Jacky LECHABLE. **Noyal-sur-Vilaine :** Anne CARRÉE, Christelle HOUIZOT, Louis HUBERT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Christelle GAUTIER. **Servon-sur-Vilaine :** Rozanne JAMAIN, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN, Sophie RANDUINEAU-PIROT.
Absents excusés	Schirel LEMONNE, Laëtitia MIRALLES (pouvoir à Anne-Marie ECHELARD), Jean-Pierre PETERMANN (pouvoir à Jean-Claude BELINE), Catherine TAUPIN (pouvoir à Denis GATEL), Géraldine HARNOIS-MARTIN (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Emmanuel CASADO (pouvoir à Christelle HOUIZOT), Benoît FOUCHER, Pierre-Yves TANVET (pouvoir à Marielle-MURET BAUDOIN), Anne MALLET, Evelyne PANNETIER (pouvoir à Melaine MORIN).
Absents	-
Secrétaire de séance	Sophie RANDUINEAU-PIROT.

RD463 Domloup – Chantepie : convention de cofinancement intégrant l'avenant n°1 pour la réalisation des travaux

Melaine MORIN rappelle que le projet de création d'une piste cyclable à haut niveau de service le long de la RD463 entre les communes de Domloup et Chantepie est inscrit au programme du plan de relance de l'économie du Département voté le 24 septembre 2020.

Cette piste cyclable d'une longueur de 6,2 km sera dissociée du trafic routier, de largeur 3m et bidirectionnelle. Elle permettra d'assurer la liaison depuis Domloup (au giratoire du Gifard, ZA du Gifard) jusqu'à Chantepie (au droit du magasin de meubles Philippine, ZA des Quatre Vents) et ainsi permettre la continuité cyclable vers les territoires de Rennes Métropole et le Pays de Châteaugiron Communauté.

Ce projet comprend aussi la sécurisation, sur la section considérée :
- du carrefour de la « Rougeraie » et du carrefour du « Haut-Fail » par la réalisation de deux giratoires
- de 2 arrêts de car de la ligne régulière Breizh Go par leur déplacement au plus près du futur giratoire du « Haut-Fail » et leur aménagement en encoche
- de la desserte de la ferme du Bois-Grosdoigt par la création d'une voie parallèle à la RD463 au lieu-dit « Bois-Grosdoigt »
- de la desserte d'une vingtaine d'habitations par la création d'une voie parallèle à la RD463 au lieu-dit « Haut-Poirier ».

Les objectifs principaux du projet dans son ensemble sont :
- de favoriser les mobilités actives par la réalisation d'une piste cyclable sécurisée
- d'améliorer la sécurité routière aux carrefours dangereux
- de réduire les impacts environnementaux par des aménagements adaptés.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260122-D2026_01_08-DE

Une continuité de la piste cyclable est attendue à ses 2 extrémités :

- côté Chantepie : continuité avec la piste cyclable Rennes/Chantepie du Réseau Express Vélo de Rennes Métropole
- côté Domloup : une étude portée par le Département est actuellement menée pour réaliser une piste cyclable à haut niveau de service jusqu'à Châteaugiron.

A terme, il sera ainsi possible de relier Châteaugiron à Rennes-centre à vélo sur une piste cyclable sécurisée d'environ 15 km.

Le Département est désigné maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux et procèdera aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet. La maîtrise d'œuvre des études et des travaux sera assurée également par les services du Conseil départemental.

Convention et financement

Ce projet fait l'objet d'une convention de cofinancement entre le Département, la Commune de Domloup et le Pays de Châteaugiron Communauté (documents en annexe). Elle répartit les financements des travaux entre les 3 collectivités précitées selon une clé de répartition du montant du marché de travaux.
Ainsi, le Département participe à hauteur de 88,9% du montant du marché de travaux, la Commune de Domloup participe à hauteur de 6,3 % et la Communauté de communes participe à hauteur de 4,8 %.

La Commission d'appel d'offres du Département, lors de la séance du 28 octobre 2025, a émis un avis favorable à l'attribution du marché de travaux au groupement d'entreprises COLAS / BARTHELEMY (dont l'entreprise COLAS est mandataire), pour un montant de 6 525 737,75 € HT, soit 7 830 885,30 € TTC. Ce montant représente une augmentation de +16,5% par rapport au montant estimé du marché travaux.

La convention précise que « Toute augmentation de l'enveloppe prévisionnelle, à valeur constante (c'est-à-dire sans prendre en compte les révisions de prix) de 15 %, ou plus, fera l'objet d'un avenant à la présente convention », ce qui conduit à la passation de cet avenant n°1 à la convention précitée.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la convention financière tripartite intégrant l'avenant n°1 à la convention (document en annexe), qui tient compte des nouvelles conditions financières issues de l'attribution du marché au groupement d'entreprises BARTHELEMY/COLAS.

Les modalités de financement de l'opération seraient les suivantes :

- Le Département prendrait en charge les travaux de réalisation de la piste cyclable, en sollicitant divers co-financement soit 5 069 488 € HT et 50% des travaux des 2 giratoires, des 2 voies de rétablissement et des 2 arrêts de car, pour un montant de 728 125 € HT, soit un total de **5 797 613 € HT** (88,9 % du marché travaux Terrassement Assainissement Chaussées « TAC »).
- La Commune participerait financièrement à hauteur de 16,5% des travaux du giratoire du Haut Fail, 25% des travaux du giratoire de la Rougeraie et de la voie de rétablissement associée, 50% de la voie de rétablissement du Haut Poirier et 50% des 2 arrêts de car soit **412 119 €HT** (6,3 % du marché travaux TAC).
- La Communauté de communes participerait financièrement à hauteur de 33,5% des travaux du giratoire du Haut Fail et 25% des travaux du giratoire de la Rougeraie et de la voie de rétablissement associée soit **316 006 € HT** (4,8 % du marché travaux TAC).

Le Département préfinancera la totalité des travaux.
A l'issue des travaux de création des 2 giratoires, une première demande de financement sera faite aux partenaires suivant la clé de répartition définie ci-avant.
En fin de travaux, le Département présentera les décomptes généraux et définitifs accompagnés des justificatifs, de façon à ce que la Commune et la Communauté de communes participent au financement sur la base des dépenses effectives.

Schirel LEMONNE ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ d'approuver la convention financière tripartite intégrant l'avenant n°1 à la convention de cofinancement pour les travaux sur le RD463 entre Domloup et Chantepie ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

La Secrétaire de séance,

Sophie RANDUINEAU-PIROT